MON ASSURANCE AUTONOMIE



GARDER MON INDÉPENDANCE
QUOI QU'IL ARRIVE



Je préserve mon autonomie, sans pénaliser mon budget.

UN SOCLE DE GARANTIES ESSENTIELLES⁽¹⁾

VERSEMENT D'UNE RENTE MENSUELLE pouvant être comprise entre 300 et 3 000 € (montant choisi à l'adhésion) selon mes besoins et mon budget, en cas de dépendance totale

EN CAS DE DÉPENDANCE TEMPORAIRE

ou partielle et consolidée.

(état de dépendance non consolidé), je bénéficie, en fonction de mes besoins :

- D'une garde malade jusqu'à 12 H consécutives par jour pendant 5 jours.
- D'une aide-ménagère jusqu'à 20 H.
- De la garde de mon animal de compagnie jusqu'à 10 jours.

L'ASSISTANCE DE SPÉCIALISTES

pour toutes questions ou démarches administratives.

50 % DE LA RENTE GARANTIE

en cas de dépendance partielle consolidée.

2 UNE OPTION"CAPITAL 1^{ER} ÉQUIPEMENT"



Un capital "Premier équipement"

Versé en une seule fois dès la reconnaissance de la dépendance consolidée (totale ou partielle) par le Médecin Conseil de l'Assureur, qui me permettra par exemple d'aménager mon domicile.

GARDE MALADE ET AIDE MÉNAGÈRE

Présence à mes côtés d'une garde malade et d'une aide-ménagère (2) pour me soulager dans les tâches de la vie quotidienne.

FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT

La prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement engagés par un proche⁽²⁾ pour se rendre à mon chevet en cas d'hospitalisation supérieure à 8 jours.

PORTAGE DE MÉDICAMENTS

Le portage de médicaments (2) à mon domicile en cas d'urgence, si je ne suis pas en mesure de me déplacer.

TÉMOIGNAGE



Docteur Lefebvre, gériatre.

Comment définissez-vous la dépendance ?

La dépendance se caractérise par l'impossibilité d'effectuer certains actes courants de la vie quotidienne (se laver, se déplacer, s'habiller et s'alimenter). Le degré de dépendance d'une personne est évalué par un médecin gériatre. Ainsi, à titre d'exemple, on trouvera :

- les personnes totalement autonomes mentalement mais atteintes d'une perte d'autonomie locomotrice partielle, ne nécessitant pas de présence importante mais un besoin ponctuel d'aide,
- les personnes atteintes d'une perte d'autonomie mentale ou locomotrice rendant nécessaire une surveillance permanente et une aide fréquente,
- les personnes atteintes d'une perte d'autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale rendant nécessaire une présence continue.

Conception : Studio de création CMNE - Document commercial à caractère non contractuel - Crédits photos : Thinkstock - Février 2023

EN CONTACT AVEC MA BANQUE

7J/7 - 24H/24H



En agence, auprès de nos conseillers qui se tiennent à votre disposition pour toute information.



Rendez-vous sur **cmne.fr** pour un maximum de services en un clic.





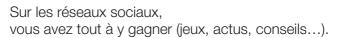
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi jusqu'à 17h.



Votre banque en poche grâce à l'application Crédit Mutuel.









C'est nouveau : le rendez-vous vidéo. Parlez-en à votre conseiller.







Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe, Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - RCS Lille Métropole 320 342 264 -TVA intracommunautaire FR 80 320 342 264 - ORIAS nº 07 003 758 - Siège social : 4, Place Richebé 59000 Lille - Mentions légales : www.cmne.fr